



Les prêtres

Les prérogatives des Cohanim

Priorité lors de la lecture de la Torah, Rachat du premier né et bénédiction sacerdotale sont les trois prérogatives restant aux Cohanim aujourd'hui et cela depuis la destruction du Beit hamikdash (le temple)

En l'an 2365, Hamram et Yokhéved donnent naissance à Aharon de la tribu de Lévy; Aharon est le frère aîné de Moïse. Il est marié à Elichévah la fille d'Haminadav. Elle lui donnera quatre fils nommés Nadav, Avyouh, Eléhazar et Itamar. Ces deux derniers sont les deux frères fondateurs de la lignée des Cohanim au pluriel, (se dit "Cohen" au singulier) soit la caste des Prêtres.

Dans l'histoire du peuple d'Israël, ce sont les Cohanim qui ont la charge d'offrir les holocaustes et d'apporter les sacrifices expiatoires et rémunérateurs individuels et collectifs dans le Michkane, le Tabernacle, depuis la traversée du désert. Par la suite, c'est sur l'Autel qui sera plus tard édifié à Guilgal, puis à Chilo et ensuite à Nov que ces derniers serviront dans le Tabernacle. A partir du règne du roi Salomon, le bâtisseur du Temple de Jérusalem, les sacrifices ne pourront plus avoir lieu ailleurs qu'en ce lieu. Aharon est également le premier Cohen Gadol, le "Grand Prêtre" du peuple d'Israël.

Les descendants d'Aaron, chargés héréditairement du culte divin, constituaient une caste fermée. Leurs fonctions essentielles : sacrifices dans le Temple, bénédiction sacerdotale prononcée sur le peuple, transport de l'Arche d'Alliance, purification des malades et des sujets atteints d'impureté légale. Après la destruction du Temple, les cérémonies sacrificielles furent suspendues et seule subsista dans le rituel, la bénédiction sacerdotale des fidèles.

Tous les descendants d'Aaron ont conservé leurs droits au sacerdoce héréditaire mais cette descendance est difficile à prouver depuis l'exil. Les juifs réformés rejettent la notion de sacerdoce héréditaire et dans leurs synagogues, les rabbins récitent la bénédiction sacerdotale sans se préoccuper de laisser la priorité à un *Cohen*. Les juifs orthodoxes, au contraire, reconnaissent aux descendants d'Aaron les droits des anciens prêtres du Temple, y compris celui de dire la prière sacerdotale dans les synagogues. Ils exigent aussi que les prêtres modernes soient soumis aux mêmes obligations que les anciens prêtres du Temple : notamment fuir tout contact avec les cadavres, ne pas épouser une divorcée, etc.

Source :

www.hebraica.org/histoire.php?cahier=4&id=583&PHPSESSID=452425c837b291f2c5c82c5077148834#583